



# AVIS DE PROMULGATION

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 225-21 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC ROBERT-CLICHE ET SES AMENDEMENTS** » est adopté le 19 janvier 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111A-107<sup>e</sup> rue Beauceville.

**Donné à Beauceville ce 25<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-deux.**

---

Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier